

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 9 février 2021

Résolution: CA21 240002

---

**Déclaration pour faire du projet de Réseau express métropolitain (REM) de l'Est une réussite dans Ville-Marie**

**Attendu qu'**une offre de mobilité durable est un atout indispensable à la réduction des GES dans un contexte d'urgence climatique, ainsi qu'à l'atteinte des cibles de la Politique de mobilité durable du Québec 2030 et du Plan climat pour Montréal;

**Attendu que** le projet de REM de l'Est viendra améliorer la mobilité des Montréalais-es dans plusieurs secteurs de l'île peu ou pas desservis par le transport en commun et que les axes proposés dans la version actuelle viennent se connecter au réseau de transport actuel;

**Attendu que** ce nouveau réseau s'implantera majoritairement sur le domaine public municipal et impliquera des modifications significatives à l'aménagement urbain, au cadre bâti, et aux infrastructures terrestres et souterraines, des domaines qui sont de compétences et d'expertises municipales, impliquant directement l'arrondissement de Ville-Marie;

**Attendu que** le tracé proposé en aérien traverse le centre-ville de Montréal, soit le cœur de la métropole, le principal moteur économique du Québec, l'entrée de ville du pont Jacques-Cartier ainsi que des quartiers et milieux de vie densément peuplés;

**Attendu que** l'arrondissement appuie la déclaration adoptée le 25 janvier dernier au conseil municipal et réitère à son tour les demandes de la Ville au gouvernement du Québec et à son mandataire, CDPQ Infra dans le cadre du projet de REM de l'Est, notamment en ce qui concerne la consultation en amont du projet, son intégration urbaine, paysagère et architecturale, la gouvernance et le financement;

**Attendu que** la mise sur pied d'un bureau de projet pour revoir l'axe Notre-Dame en vue d'en faire un boulevard urbain est l'une des conditions de réussite exprimée par la Ville dans cette déclaration;

**Attendu que** le secteur des Faubourgs est en planification, qu'il accueillera, au cours des prochaines années, de nouveaux milieux de vie complets, mixtes et diversifiés et que la population s'est prononcée à deux reprises en 2019 et plus récemment en 2020, lors de consultations menées par l'OCPM sur le projet de PPU des Faubourgs :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Valérie Plante

De demander au gouvernement du Québec et à son mandataire, CDPQ Infra :

**Que** divers scénarios d'intégration, d'implantation, de localisation des stations et d'adaptation du tracé sur le territoire de Ville-Marie, incluant des options en souterrain, soient étudiés et présentés au comité aviseur;

**Que** l'implantation et l'intégration du projet soient planifiées afin de travailler à la perméabilité des secteurs touchés, à éviter les fractures urbaines et à prendre en compte la sécurité des différents usagers de la route (piétons, cyclistes et automobilistes);

**Que** le rapport de l'OCPM à venir sur le projet de PPU des Faubourgs soit pris en compte dans la phase conception, planification et déploiement du REM de l'Est, notamment en tenant un forum public local dédié à l'intégration des recommandations de l'OCPM et du projet final de PPU qui sera adopté par le conseil municipal;

**Que** la séquence liée au déploiement des projets de réaménagement urbains, des projets immobiliers et de toutes autres interventions sur les domaines publics et privés prévues au PPU des Faubourgs, soit prise en compte dans la planification des échéanciers propres au projet du REM de l'Est, de façon à en assurer une séquence intégrée optimale;

**Que** soit préservés les bâtiments et ensembles patrimoniaux, les vues d'intérêt tels que le pont Jacques-Cartier, la tour de Radio-Canada ou le mont Royal, ainsi que l'accessibilité au fleuve, notamment au sud du district de Sainte-Marie dans le secteur du Pied-du-courant;

**Que** soient protégés les parcs, les espaces verts et la canopée de Ville-Marie lors de la conception des corridors du projet ainsi que pendant le déploiement afin d'éviter au maximum les coupes d'arbres;

**Que** CDPQ Infra veille à réduire et mitiger les nuisances à toutes les étapes du projet, tant durant les travaux que dans la mise en opération (bruit, vibration, et poussière, etc.) et que soit mis en place un comité de voisinage pour adresser et faire le suivi de ces questions.

Adoptée à l'unanimité.

10.04.1

Katerine ROWAN

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 février 2021